

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/10/22-06

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 octobre 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education, notamment l'article L712-4, relatif à l'exercice du pouvoir disciplinaire dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, et les articles R712-9 à R712-46 relatifs à la discipline dans les Universités,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011 modifiés,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 10 janvier 2012 portant élection de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 janvier 2013 portant élection de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 octobre 2013 complétant la composition des sections disciplinaires du conseil d'administration,

DÉCIDE :

OBJET : Désignation du suppléant du Président des sections disciplinaires du conseil d'administration

M. LAUSSEL est Président des deux sections disciplinaires du conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve la nomination de M. Marc PENA en tant que suppléant du Président de la Section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs.

En tant que second membre du collège des professeurs des universités ou personnels assimilés de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, M. Marc PENA est suppléant du Président de cette section.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Fait à Marseille, le 22 octobre 2013


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

